

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 7 mai 2013

Résolution: CA13 22 0158

---

**Résolution relative au registre national des loyers**

ATTENDU QUE la grande majorité des ménages de l'arrondissement, soit 71,9 % (1), est locataire;

ATTENDU QUE le loyer est la dépense principale d'un ménage locataire;

ATTENDU QUE 33,3 % des ménages locataires de l'arrondissement consacre 30 % ou plus de leurs revenus au loyer;

ATTENDU QUE le loyer moyen d'un logement de deux chambres à coucher (4) a augmenté de 61 % entre 2002 et 2011 (2) dans l'arrondissement;

ATTENDU QUE 16 % de la population de l'arrondissement a déménagé au cours de l'année précédant le recensement de 2006 (3) et qu'il y a une tendance marquée en ce sens;

ATTENDU QUE les propriétaires profitent souvent de l'arrivée d'un nouveau locataire pour augmenter le prix du loyer, et ce, largement au-dessus des pourcentages d'ajustements établis annuellement par le Règlement sur les critères de fixation de loyer;

ATTENDU QUE, selon le Code civil, le propriétaire doit obligatoirement inscrire le loyer le plus bas payé au cours des 12 derniers mois (article CCQ) dans la section G du bail, afin de permettre aux nouveaux locataires de faire une demande de fixation de loyer à la Régie du logement, le cas échéant;

ATTENDU QU'il est rapporté par les comités de logement que souvent les propriétaires ne remplissent pas la section G du bail;

ATTENDU QUE la loi ne prévoit aucune sanction à l'encontre des propriétaires qui ne respectent pas leur obligation d'indiquer le prix payé par l'ancien locataire;

ATTENDU QUE le fardeau du contrôle des loyers repose sur les épaules des locataires;

ATTENDU QUE, selon le Code civil du Québec, les locataires ont le droit de contester une hausse abusive de loyer lors de la signature d'un bail, mais ne disposent pas toujours de l'information nécessaire pour se prévaloir du droit à faire fixer le loyer à la Régie du logement;

ATTENDU QU'un registre des loyers permettrait au locataire de connaître le prix du loyer payé par le locataire précédent;

ATTENDU QUE le Regroupement des Comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) a su démontrer que l'instauration de ce registre est facile et serait aisément accessible à tous avec des coûts minimes pour le gouvernement;

ATTENDU QUE la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, Carole Poirier, déposait devant l'Assemblée nationale le 8 juin 2010, alors qu'elle était porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation et de condition féminine, une pétition initiée par le RCLALQ demandant au gouvernement du Québec d'instaurer un registre des baux obligatoire.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Daniel A Bélanger, Véronique Fournier, Sophie Thiébaud, Huguette Roy

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest demande au gouvernement du Québec de mettre en place un registre des loyers à l'échelle du Québec;

Et que cette résolution soit transmise aux arrondissements montréalais et villes liées de l'agglomération de Montréal ainsi qu'à l'Assemblée nationale.

<sup>1</sup> Selon le recensement 2006 de Statistique Canada, tableaux personnalisés (CO-1005)

<sup>2</sup> Selon les Rapports sur le marché locatif de la SCHL, entre 2002 et 2011

<sup>3</sup> Selon le recensement 2006 de Statistique Canada

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11

Benoit DORAIS

\_\_\_\_\_  
Maire d'arrondissement

Diane GARAND

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Signée électroniquement le 14 mai 2013

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 7 mai 2013

Dépôt: CA13 22 0159

---

**Proclamation - Semaine de la sécurité des piétons du 6 au 12 mai 2013**

ATTENDU QUE les piétons représentent un quart environ du nombre de décès sur les routes chaque année dans le monde.

ATTENDU QUE garantir la sécurité des piétons permettra d'encourager la pratique de la marche qui améliore la santé.

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest poursuit ses efforts afin d'améliorer la sécurité des piétons par l'intensification des mesures d'apaisement de la circulation et l'adhésion à des programmes d'éducation en vue de sensibiliser le public à l'amélioration de la sécurité des piétons.

ATTENDU QU'EN 2013 seulement, le Sud-Ouest injecte 500 000 \$ en diverses mesures d'apaisement de la circulation par des aménagements sécuritaires appréciés des familles et par l'ensemble de la population qui favoriseront l'utilisation accrue du vélo et stimuleront le désir des gens de marcher dans les rues de l'arrondissement;

ATTENDU QUE le Sud-Ouest a conclu une entente avec Vélo Québec afin d'offrir à la population dès ce printemps le programme À pied, à vélo, ville active, et que ce programme ayant fait ses preuves dans plusieurs municipalités du Québec vise à encourager et à faciliter les déplacements actifs des enfants et de leurs parents pour le trajet domicile-école-travail ;

ATTENDU QUE l'arrondissement inaugurera, en juin, le premier woonerf à Montréal soit un espace convivial où l'on peut, en toute sécurité, marcher, s'asseoir, jouer, circuler à vélo ou en voiture;

ATTENDUE QU'IL est prévu que la rue Monfort, dans Griffintown, devienne l'une des premières rues partagées à Montréal, une voie que voitures, cyclistes et piétons se partageront de façon sécuritaire;

PAR CONSÉQUENT, je, Benoit Dorais, Maire, proclame, par la présente, la Semaine de la sécurité des piétons du 6 au 12 mai 2013 à l'arrondissement du Sud-Ouest de la Ville de Montréal. Cette activité s'inscrit dans la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière.

10.12

Benoit DORAIS

Diane GARAND

\_\_\_\_\_  
Maire d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Signée électroniquement le 14 mai 2013